**Communiqué : Campagne « Sécher mam Vëlo » et présentation de la nouvelle version de l’application mobile de la Police**

En présence du ministre de la Sécurité intérieure, Henri Kox, la Police a présenté le mardi 4 mai 2021 la nouvelle campagne de sécurité routière intitulée « Sécher mam Vëlo » qui comporte deux volets : la sécurité routière et la prévention de vols de vélos.

**Volet « sécurité routière »**

Au cours des dernières années, la pratique du vélo est devenue de plus en plus populaire, que ce soit comme alternative à la voiture ou au transport public pour se rendre au travail ou comme activité de loisir. Il semble aussi que l’actuelle pandémie ait encore accentué ce phénomène. Partant, la part des cyclistes parmi les usagers de la route est en constante augmentation. À côté des bicyclettes, de nouveaux engins de déplacement (électriques) deviennent également plus nombreux.

Néanmoins, le nombre de cyclistes qui sont victimes d’un accident de la route est en augmentation en Europe, alors que celui des autres usagers de la route est en stagnation. La Police, dans une approche proactive, a intégré le volet de la mobilité douce de façon plus spécifique dans son concept opérationnel de sécurité routière. Celle-ci constitue en effet une des grandes priorités pour la Police, avec un fort accent sur le trafic motorisé.

Concrètement, la Police assure pendant la semaine du 03 mai au 09 mai 2021 une présence visible sur les routes afin d’agir de manière surtout préventive dans ce domaine. La priorité sera donnée aux endroits et routes où essentiellement cyclistes et automobilistes se croisent sur la voie publique.

Le but de la campagne est de sensibiliser tous les usagers de la route à la présence accrue de vélos et d’autres engins assimilés et de promouvoir le respect mutuel sur la voie publique. Les aspects suivants seront thématisés dans le cadre de la campagne :

* Le respect du code de la route :

Le code de la route comporte des droits et obligations pour toutes les catégories d’usagers. L’amélioration de la sécurité routière ne se fera que si tout un chacun respecte à la fois les règles qui le concernent, mais aussi les autres usagers de la route. Il ne faut pas oublier que chaque usager de la route est parfois piéton, cycliste ou automobiliste.

Récemment le code de la route a subi plusieurs modifications dues justement à l’apparition de nouveaux engins de déplacement. Toutefois, les règles peuvent différer en fonction de l’engin utilisé, de l’âge de la personne ou encore du lieu d’utilisation. Ces aspects seront abordés dans le cadre de la campagne.

* Les situations à risque :

La sécurité routière passe par la compréhension de la position des autres usagers de la route, notamment aux endroits où différentes catégories se rencontrent. Dans le cadre de la campagne seront ainsi diffusés des messages concernant le comportement des automobilistes et des cyclistes. Il s’agit de sensibiliser automobilistes et cyclistes à un certain nombre de situations à risque, dont ni l’un, ni l’autre n’a forcément toujours conscience, comme le stationnement dans l’angle mort d’un grand véhicule ou le virage à droite à une intersection. Les messages peuvent être consultés sur le site Internet de la Police : <https://police.public.lu/fr/prevention/securite-routiere/conseils-securite-usagers-de-la-route.html>

* L’équipement du vélo et du cycliste :

Comme pour les véhicules motorisés, une bicyclette mal entretenue et équipée peut aussi être un facteur d’insécurité. L’équipement obligatoire du vélo peut être consulté sur cette affiche (<https://police.public.lu/fr/publications/2019/equipemets-velo-revisite.html>) ainsi que sur le site Internet de la Police. La campagne thématisera en outre le volet de l’équipement recommandé du cycliste : casque, veste de sécurité, etc.

**Volet « prévention de vols »**

Les vols de vélos ont augmenté de manière constante au cours des dernières années et ont atteint un niveau record en 2020 avec environ 720 vols déclarés à la Police (augmentation de 50% sur les deux dernières années)

La Police relancera sur les réseaux sociaux la campagne « Something missing », développée en 2019 dans le cadre d’un projet de coopération avec le Lycée Michel Rodange. Des messages de prévention sont en outre disponibles dans ce flyer : <https://police.public.lu/fr/publications/2021/la-conduite-en-toute-securite.html>  
  
La Police compte en outre sensibiliser les propriétaires de vélos à une plus grande discipline par rapport à la documentation de leur bicyclette. Au moment du dépôt de plainte pour vol d’un vélo, force est de constater que beaucoup de requêtes sont incomplètes. Un dossier complet avec photos, facture, numéro de cadre et caractéristiques principales (marque, couleur, taille) simplifie le dépôt de plainte et facilite l’enquête des agents de police. En outre, la réattribution d’un vélo volé retrouvé à son propriétaire légitime est considérablement accélérée.

Pour faciliter la tenue d’un tel passeport digital d’un vélo, la Police a intégré une nouvelle fonctionnalité intitulée « My Safe » dans son application mobile. L’utilisateur y a la possibilité de stocker entre autres les principaux éléments de son vélo (et de tout autre objet de valeur) à un même endroit.

Dans le cas inopiné d’un vol, l’utilisateur a toutes les données sous la main. Celles-ci pourront être transmises facilement via mail à l’agent en charge de l’affaire. Il n’y aura pas de perte de temps inutile et le travail des agents de police sera facilité grâce à un dossier plus complet.

Toutes les données ainsi enregistrées dans l’application mobile ne sont disponibles pour la Police qu’à partir du moment où l’utilisateur les aura transférées à la Police. Pour le reste, elles ne sont visibles que pour le propriétaire du smartphone qui a évidemment la possibilité d’éditer ou de supprimer les entrées.

**La nouvelle version de l’application mobile de la Police**

Disponible depuis 2012 et après une refonte en 2017, la Police vient de lancer la nouvelle version de son application mobile. Celle-ci est disponible pour iOS (App Store), Android (Google Play) et Huawei (App Gallery) et peut être utilisée en 4 langues : LU, FR, DE, EN.

Le but de la présente refonte fut d’une part d’intégrer la nouvelle fonctionnalité « My Safe » et d’autre part de promouvoir encore davantage les contenus susceptibles d’intéresser les utilisateurs quand ils sont en déplacement : les appels publics, les messages de prévention ou d’aide aux victimes ainsi que la recherche du commissariat le plus proche.

L’application permet en outre d’envoyer des notifications avec photo aux utilisateurs. Ceci constitue un avantage considérable en cas de recherche de personnes par exemple.

D’autres atouts tels que l’e-call ou la faculté d’envoyer un message texte à la centrale de secours 113 de même que l’accès à l’e-commissariat restent bien sûr disponibles.

L’application mobile est disponible dès aujourd’hui dans les différents *stores*. Des informations supplémentaires sont disponibles ici : <https://police.public.lu/fr/application-mobile.html>